

RDC : Félix Tshisekedi et Kinshasa à un pas de la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC)

Jeune Afrique, 5 novembre 2021 L'ambition du chef de l'État congolais de faire entrer son pays dans l'EAC blocs commerciaux et économiques les mieux intégrés du continent vient de franchir une étape décisive.

Dans son discours d'investiture le 24 janvier 2019, le président Félix Tshisekedi avait fixé comme l'un des objectifs de sa mandature l'intégration de la RDC dans la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC, pour East African Community) dont la majorité des pays membres sont frontaliers et avec lesquels nos citoyens, l'est du pays, engagent des échanges économiques importants depuis plusieurs décennies. Cette intégration pourrait être chose faite dans un futur proche. En effet, le Conseil des ministres de l'EAC a validé la demande d'adhésion de la RDC au cours de leur 44e réunion extraordinaire, à Arusha (Tanzanie). « Les ministres ont examiné les conclusions du rapport établi pour assurer que la RDC est un bon candidat pour rejoindre l'EAC », note un communiqué de l'institution dont le secrétariat général assure depuis février 2021, pour cinq ans, par le Kényan Peter Mathuki. Le Conseil a par conséquent recommandé au Sommet des chefs d'État d'entamer des négociations avec la RDC, ce qui créera une plateforme pour des discussions approfondies sur les modalités de harmonisation des politiques et instruments de la RDC avec ceux de l'EAC. Et cela en tenant compte, également, des questions relatives à la paix et la sécurité, la langue et les systèmes juridiques, à aborder de manière stratégique au cours des négociations. En rejoignant la Communauté ouvrira le corridor de l'océan Indien à l'océan Atlantique, ainsi que du nord au sud, élargissant ainsi le potentiel économique de la région », s'est réjoui Peter Mathuki, l'issue de la rencontre d'Arusha. Parler d'échanges économiques frontaliers avec cinq États membres de l'organisation à savoir la Tanzanie, Burundi, Rwanda, Ouganda et le Sud de la RDC avait été l'objectif du 25 juin au 5 juillet sur son niveau de conformité à l'organisation. De même, la Tanzanie contraindra presque totalement la quasi-totalité du lac Tanganyika. Dès le début de juin 2019, Kinshasa avait exprimé, dans une lettre à Paul Kagame, alors président en exercice du Sommet des chefs d'État de l'EAC, sa volonté d'intégrer l'organisation. Parmi les avantages pour la RDC figurent : l'intégration de l'Est du pays dans un réseau commun de télécommunications qui permettra la réduction des coûts avec les pays voisins ; plusieurs facilités administratives et la réduction des charges pour les activités commerciales et économiques des citoyens congolais ainsi qu'une facilitation de leur mobilité dans les pays de l'Est. Plusieurs pays de l'EAC figurent parmi les principaux partenaires commerciaux africains de la RDC. La RDC devrait également bénéficier de la réduction des tarifs douaniers pour les marchandises réceptionnées dans les ports de Mombassa (Kenya) et de Dar es-Salaam (Tanzanie). Par ailleurs, en février, le Sommet des chefs d'État de l'EAC avait approuvé l'ajout du français comme langue officielle de la Communauté, aux côtés de l'anglais et du Swahili. Ce projet, adopté en 2013 languissait dans les tiroirs de l'EAC avant de recevoir une nouvelle et décisive impulsion en 2020. Contrairement au Rwanda (anglais, kinyarwanda, kiswahili) et au Burundi (Kirundi), la RDC ne compte aucune autre langue officielle que le français. Le Pacte de sécurité collective de l'EAC, avec notamment le concours des pays comme le Kenya et la Tanzanie, contre l'activisme des groupes armés locaux et étrangers soutenus par des acteurs régionaux, y compris certains membres de cette communauté économique régionale. Certains observateurs redoutent, toutefois, que l'ouverture du marché congolais à des opérateurs économiques issus des pays de l'EAC puisse marginaliser des acteurs économiques nationaux, jugés moins compétitifs dans plusieurs secteurs. Cela pourrait porter ainsi atteinte à l'entrepreneuriat congolais. D'autres vont plus loin et pointent à « le risque d'une désintégration économique de la RDC » ainsi que d'une « désunion territoriale », avec l'Est et le nord-est du pays touchés par l'EAC, le sud vers la communauté économique de l'Afrique australe (SADC), l'Ouest et le nord-ouest attirés par la région du centre du continent (CEEAC), et le centre du pays coupé du reste du monde congolais. Une crainte renforcée par le manque d'infrastructures routières et ferroviaires dans le pays.